

Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille dix-sept, le lundi 27 février à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

| | | |
|-----------------------|------------------------------|--|
| M RIOTTEAU Eric | M CHEVALLIER Patrick | Mme SOYER Laurence |
| M SOBALAK Marc | M GARILLON Alain | M HASLE Nicolas |
| M REBOURS Jean-Pierre | M CHERRIER Julien | Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle |
| M HALLOUIN Jean-Yves | M CLAMENS Jean Paul | M GAUTHIER Jean Claude |
| M PREVOST Garry | M COURTIN Mickaël | Mme PROVENDIER Catherine |
| M BONNET Claude | M BERNARD Thierry | M NORGUET Sylvie |
| M DUPRE Bruno | M SALMON Joël | M PIGOREAU Albert |
| Mme HUET Karine | M MONTARU Christian | |
| Mme HARANG Brigitte | Mme VAILLANT Jeannine | |
| M FICHEPAIN Robert | M ROUSSEAU Jacky | <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> |
| M HALAJKO Alain | M FOUCHER MAUPETIT Claire | M CHIRON Patrick |
| | M. BOULAY Thierry | M JANSSEN Nicolas |
| | Mme GUILLOU HERPIN Geneviève | M MARTELLIERE Frédéric |
| | M GARDRAT Benoît | |

Ont donné pouvoir :

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky
 Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
 M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
 M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte

Assistaient également :
 M MINIER Benoit

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel
 Mme GAST Nathalie
 M LALIGANT Philippe
 M CALLUT Jérôme
 M OZAN Jean Yves
 M DESSAY Eric
 M BLUET Jacky
 M COSME Thierry
 M ROUSSELET Benoît
 M DUQUERROY Raphael
 Mme FRANCOIS Annie Claude
 M DIARD Frédéric
 M LEROI Pascal
 Mme HUBERT Anne Marie

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel
 Mme BRIQUET Magalie
 Mme VASSAUX Régine
 M VRAIN Mathieu
 Mme LEGRET Noëlle
 M TERQUIS Alain
 M BEAUDOUX Michel
 M VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
 M BOUVIER Jacques

II - Désignation des secrétaires de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

Après délibération Monsieur HASLE Nicolas est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal

Le Président rappelle que les procès-verbaux des Comités Syndicaux du 5 décembre 2016 et 9 février 2017 vous ont été adressés par voie dématérialisée le 15 février 2017. Il demande s'il y a des observations sur ces procès-verbaux.

Aucune observation n'est formulée, les procès-verbaux sont adoptés.

III – Elections des membres des commissions

Le Président propose de procéder à l'élection des membres des commissions.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que le vote des membres des Commissions s'effectuera à main levée.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission « **Communication /Coopération à l'international** », et demande s'il y a des candidatures.

Sont candidats :

HARANG Brigitte
CHEVALLIER Patrick
DIARD Frédéric
FRANCOIS Annie Claude
RIOTTEAU Eric

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission « **Communication /Coopération à l'international** », est donc constituée ainsi :

HARANG Brigitte
CHEVALLIER Patrick
DIARD Frédéric
FRANCOIS Annie Claude
RIOTTEAU Eric

Brigitte HARANG Vice-Présidente en charge de la Communication /Coopération à l'international, sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission « **Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries** », et demande s'il y a des candidatures.

Sont candidats :

VAILLANT Jeannine
CAFFIN Marie France
CHAMPDAVOINE Véronique
DIARD Frédéric
HUBERT Anne Marie
SALMON Joël

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission «**Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries**», est donc constituée ainsi :

VAILLANT Jeannine
CAFFIN Marie France
CHAMPDAVOINE Véronique
DIARD Frédéric
HUBERT Anne Marie
SALMON Joël

Jeannine VAILLANT Vice-Présidente en charge de la Qualité du service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission «**Tri, traitement, nouvelles filières** », et demande s'il y a des candidatures.

Sont candidats :

GAUTHIER Jean Claude
CLAMENS Jean Paul
DIARD Frédéric
GARILLON Alain
HALAJKO Alain
HUBERT Anne Marie
HUET Carine
PIGOUREAU Albert
PROVENDIER Catherine

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission «**Tri, traitement, nouvelles filières**», est donc constituée ainsi :

GAUTHIER Jean Claude
CLAMENS Jean Paul
DIARD Frédéric
GARILLON Alain
HALAJKO Alain
HUBERT Anne Marie
HUET Carine
PIGOUREAU Albert
PROVENDIER Catherine

Jean Claude GAUTHIER Vice-Président en charge du tri, traitement, nouvelles filières, sera responsable de cette commission.

IV - Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 22 et 23,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité syndical, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le Président, la composition de la CAO du syndicat ValDem est composée de 5 membres titulaires, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, et il convient de procéder de même pour l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Lors du comité du 9 février 2017 le comité a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la CAO.

Le président communique les listes déposées selon les modalités fixées et dans les délais impartis. Une seule liste a été déposée dans les délais, ainsi composée :

| Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|--------------------------|--------------------|
| GAUTHIER Jean-Claude | VAILLANT Jeannine |
| SOYER Laurence | GARNIER Annette |
| JANSSEN Nicolas | PIGOREAU Albert |
| GUILLOU-HERPIN Geneviève | TERQUIS Alain |
| BONNET Claude | BERNARD Thierry |

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, à scrutin secret, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTTEAU Eric .

Le Président annonce les résultats :

| | | | |
|--------------------------|---------|-------------------|---------|
| GAUTHIER Jean-Claude | 39 voix | VAILLANT Jeannine | 39 voix |
| SOYER Laurence | 39 voix | GARNIER Annette | 39 voix |
| JANSSEN Nicolas | 39 voix | PIGOREAU Albert | 39 voix |
| GUILLOU-HERPIN Geneviève | 39 voix | TERQUIS Alain | 39 voix |
| BONNET Claude | 39 voix | BERNARD Thierry | 39 voix |

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission d'appel d'offres, est donc constituée ainsi :

| Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|--------------------------|--------------------|
| GAUTHIER Jean-Claude | VAILLANT Jeannine |
| SOYER Laurence | GARNIER Annette |
| JANSSEN Nicolas | PIGOREAU Albert |
| GUILLOU-HERPIN Geneviève | TERQUIS Alain |
| BONNET Claude | BERNARD Thierry |

V - Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande pour la réfection des aires des centres de transfert, désignation d'un membre titulaire et suppléant.

Suite à la création du groupement de commande entre le SICTOM de MONTOIRE, VALDEM et le SMITOM D'AMBOISE pour la réfection des aires des centres de transfert, une commission d'appel d'offres composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes a été constituée. A cette fin, le syndicat VALDEM doit procéder à l'élection d'un représentant choisi parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, ainsi que d'un membre suppléant.

Le président vous propose de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTTEAU Eric.

Il enregistre les candidatures :

Titulaire : GAUTHIER Jean Claude /Suppléant : JANSSEN Nicolas

Le Président annonce les résultats :

GAUTHIER Jean Claude : 39 voix

JANSSEN Nicolas : 39 voix.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne en qualité de membres au sein de la CAO du groupement de commande pour la réfection des aires des centres de transfert :

Titulaire : GAUTHIER Jean Claude

Suppléant : JANSSEN Nicolas

VI - Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande pour l'étude portant sur un partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans le fonctionnement de l'usine Arcante

Suite à la création d'un groupement de commande avec les syndicats VALECO, SMITOM D'AMBOISE et VALDEM afin de réaliser une étude sur un partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans le fonctionnement de l'usine Arcante une commission d'appel d'offres composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes a été constitué. A cette fin, le syndicat VALDEM doit procéder à l'élection d'un représentant choisi parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, ainsi que d'un membre suppléant.

Le président vous propose de procéder à l'élection, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTTEAU Eric.

Il enregistre les candidatures :

Titulaire : BOULAY Thierry/Suppléant : GAUTHIER Jean Claude

Le Président annonce les résultats :

BOULAY Thierry : 39 voix

GAUTHIER Jean Claude : 39 voix

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne en qualité de membres au sein de la CAO du groupement de commande pour le partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans le fonctionnement de l'usine Arcante.

Titulaire : BOULAY Thierry

Suppléant : GAUTHIER Jean Claude

VII. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Le budget sera adopté courant mars 2017, certaines opérations ou acquisitions devront démarrer avant le vote du budget.

Considérant qu'il est possible d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Frais d'insertion : | 5 000 (art 203.3) |
| Travaux bâtiments : | 30 000 (art 213.182) |
| Acquisition conteneurs : | 10 000 (art 218.81) |

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VIII - Délibération fixant les dépenses de la collectivité pouvant être payées sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable

Le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, et de la demande formulée par le comptable public.

Il propose d'autoriser la trésorerie de Vendôme à payer :

- sans ordonnancement : les excédents de versement

- sans ordonnancement préalable les dépenses des organismes ci-dessous :
 - les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
 - le remboursement d'emprunts ;
 - le remboursement de lignes de trésorerie ;
 - les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
 - les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
 - les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, d'internet
 - les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
 - les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
 - les prestations d'action sociales ;
 - les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
 - les dépenses réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.

- avant service fait :
 - les locations immobilières ;
 - les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
 - les abonnements à des revues et périodiques ;
 - les achats d'ouvrages et de publications ;
 - les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
 - les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
 - les contrats de maintenance de matériel ;
 - les acquisitions de logiciels ;
 - les prestations de voyage/déplacements ;
 - les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
 - les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IX. Débat d'Orientations Budgétaires

Intervention de Thierry BOULAY président

Comme je l'avais précisé lors de l'élection du 9 février dernier l'objectif de nos actions à venir réside à conserver un cap déjà bien affermi.

Avec un budget global de : 12 155 194 €

- 8 781 800 € en fonctionnement
- 3 373 394 € en investissement

nous bénéficions de toutes les conditions de réussite.

Notre budget de fonctionnement reprend pour bonne partie les éléments ciblés dans notre précédent budget.

Une attention particulière, avec une estimation prudente, est toutefois portée sur les recettes :

- celles résultant de la vente de matières pour lesquelles nous subissons actuellement les baisses très significatives sur la négociation des plastiques
- celles provenant des soutiens des éco-organismes (notamment impactées par les nouveaux agréments en discussion, les caractéristiques du barème F et les regroupements de différents éco-organismes).

En matière de dépenses, nous avons réactualisé nos charges de carburant dans la mesure où, si nous avons profité l'année passée de prix bas du gasoil, cela pourrait ne pas perdurer sur l'exercice 2017.

Nous pouvons aussi imaginer, si la baisse des tonnages à incinérer se confirmait, pouvoir réduire notre facture Arcante.

En matière d'investissement notre programme tient compte des dépenses de moyens opérationnels mais également de nos investissements structurels :

- Bâtiment recyclerie,
- Achat du terrain proche de notre Centre de transfert,
- Changement de notre pont bascule,
- Provision dans le cadre de la création du Centre Interdépartemental de Tri.

En considérant notre gestion rigoureuse, et toujours prospective, nous avons construit un budget cohérent de nature à confirmer nos engagements passés, nos projets à venir, et notre volonté farouche de conserver un service de qualité à un coût par habitant parmi les plus faibles de la région.

En 2017, nous maintiendrons le coût par habitant à 65.94 €, coût maintenu depuis 2015.

Sur la base des documents qui vous ont été fournis je vous propose de débattre ce soir.

Ce dossier a été examiné en commission finances le 20 février 2017.

Laurence SOYER présente le projet de budget et commente les inscriptions prévues en fonctionnement et investissement dans le cadre de notre futur budget.

FONCTIONNEMENT

nombre habitants : (1) 53 129

Recettes de fonctionnement par habitant

| | | Montant | Recettes par habitant (*) |
|------------------------------------|-----------|------------------|---------------------------|
| Remboursement rémunération | Art.6419 | 70 000 | 1,32 |
| Redevance déchetterie | Art.70388 | 10 000 | 0,19 |
| Redevance hors syndicat | Art.70611 | 2 000 | 0,04 |
| Redevance spéciale (2) | | 352 000 | 6,63 |
| Revente matières | | 250 000 | 4,71 |
| Dotations/participations | Art.74 | | |
| dont Communautés communes (3) | | 3 503 700 | |
| dont Eco-Emballages | | 450 000 | 8,47 |
| dont Eco-folio | | 50 000 | 0,94 |
| Autres subventions | art 7478 | 25 000 | 0,47 |
| Produits financiers | Art.768 | 100 | |
| report excédent exercice antérieur | Art.002 | 4 069 000 | 76,59 |
| TOTAL RECETTES | | 8 781 800 | 99,35 |

(1) population DGF 2016

(2) redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, les associations

(3) Participation des communautés de communes

(*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

| | | Montant | Dépenses par habitant |
|--|-----------|------------------|-----------------------|
| Fournitures | Art.60 | 641 000 | 12,06 |
| Services extérieurs | Art.61 | 574 000 | 10,80 |
| Marchés transport, tri, incinération | Art.611 | 1 800 000 | 33,88 |
| Marchés pour les déchetteries | Art.611 | 1 090 500 | 20,53 |
| Autres services extérieurs | Art.62 | 397 750 | 7,49 |
| Impôts et taxes | Art.63 | 5 050 | 0,10 |
| Charges de personnel | Chap.12 | 2 000 000 | 37,64 |
| Autres charges de gestion courante | Art.65 | 110 000 | 2,07 |
| Intérêts des emprunts | Art.66 | 80 800 | 1,52 |
| Charges exceptionnelles | Art.67 | 29 000 | 0,55 |
| Amortissements | Art.042 | 550 000 | 10,35 |
| Virement à la section d'investissement | Ligne 023 | 1 300 000 | 24,47 |
| Dépenses imprévues | Art.022 | 203 700 | 3,83 |
| TOTAL DEPENSES | | 8 781 800 | 165,29 |

Tableau récapitulatif du coût global du service par habitant :

| | Coût du service |
|--|------------------------|
| Coût du service (marchés prestataires) | 54,41 |
| Coût du service régie | 66,16 |
| Frais de fonctionnement (dont 24,47 € virement section investissement) | 44,72 |
| Total charges de fonctionnement | 165,29 |

Tableau récapitulatif de la charge par habitant :

| | Charge |
|---|---------------|
| Charges de fonctionnement | 165,29 |
| Recettes de fonctionnement (hors fiscalité) | 99,35 |
| Coût par habitant | 65,94 |

Evolution du coût par habitant :

| | Coût du service | Evolution en € / hbt | Evolution en % |
|---------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Coût par habitant en 2017 | 65,94 € | - € | 0,00% |
| Coût par habitant en 2016 | 65,94 € | - € | 0,00% |
| Coût par habitant en 2015 | 65,94 € | - 7,90 € | -11,98% |
| Coût par habitant en 2014 | 73,84 € | - 0,06 € | -0,08% |
| Coût par habitant en 2013 | 73,90 € | - 4,55 € | -7,70% |

INVESTISSEMENT

| | | |
|---------------------------------------|------------|---------------------|
| Report résultat 2016 | Art. 001 | 376 197,00 |
| FCTVA | Art. 10222 | 16 740,00 |
| Subvention CRST | Art 13 | 150 000,00 |
| Virement de la section fonctionnement | Ligne 021 | 1 300 000,00 |
| Amortissements | Chap. 040 | 550 000,00 |
| Recettes engagées en 2016 RAR | | 980 457,20 |
| TOTAL RECETTES | | 3 373 394,20 |

Dépenses d'investissement

| | | |
|--|-----------|---------------------|
| Emprunts | Art.16411 | 450 000,00 |
| Dépôts et cautionnements | Art.165 | 5 000,00 |
| Frais insertion | Art 2033 | 6 000,00 |
| Immobilisations incorporelles | Chap 20 | 35 000,00 |
| Acquisition terrains | Art 211 | 136 000,00 |
| Construction bâtiment multifonctions | Art 212 | 330 000,00 |
| Centre transfert et pole technique- Installations techniques | Art 2158 | 182 000,00 |
| Matériel de transport | Art 2182 | 139 500,00 |
| Matériel informatique | Art 2183 | 5 000,00 |
| Autres immobilisations corporelles | Art 2188 | 338 900,00 |
| Dechetteries - travaux et installations techniques | Art 218 | 76 000,00 |
| Participation structure centre de tri | Art 261 | 350 000,00 |
| Dépenses engagées en 2016 RAR | | 1 271 841,61 |
| Dépenses imprévues | Ligne 020 | 48 152,59 |
| TOTAL DEPENSES | | 3 373 394,20 |

Détail des RESTES A REALISER (RAR) 2016 -

| DEPENSES | Fournisseur | Montant TTC |
|-----------------------------|----------------|---------------------|
| MISSION SPS BATIMENT | PORTAUD | 2 310,00 |
| CONTRÔLE TECHNIQUE BATIMENT | SOCOTEC | 6 672,00 |
| ETUDE BATIMENT | ACROPOLE | 45 868,67 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | TBC | 258 000,00 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | SRS | 10 088,80 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | SAV GCL | 12 602,11 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | SAV GCL | 29 223,22 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | MENAGE | 39 714,81 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | RIVL | 31 645,48 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | CAILLE | 29 007,60 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | LE TRIANGLE | 306 000,00 |
| BATIMENT MULTIFONCTIONS | EUROVIA/MINIER | 454 761,60 |
| TRAVAUX DECHETTERIE | MINIER | 14 291,92 |
| CAISSON D3E | AEB | 13 357,80 |
| GARDE CORPS DECHETTERIE | CT3M | 18 297,60 |
| total | | 1 271 841,61 |

| RECETTES | Débiteur | Montant |
|------------------------------|----------------|-------------------|
| Emprunt | CAISSE EPARGNE | 800 000,00 |
| DETR BATIMENT MULTIFONCTIONS | ETAT | 160 748,00 |
| DETR TRAVAUX DECHETTERIE | ETAT | 19 709,20 |
| total | | 980 457,20 |

Thierry BOULAY invite les membres à débattre du projet de budget 2017 .

Thierry BOULAY précise que le coût du service est détaillé : coût des marchés des prestataires, coût du service en régie en collecte et déchetteries, et frais de fonctionnement afin de permettre à chacun de mieux identifier les postes par secteurs. Il précise que le coût par habitant est maintenu au niveau 2016, et que depuis 2015 ce coût est stable.

Il précise que des travaux de réfection du bitume des bas de quais du centre de transfert vont s'avérer nécessaires, ainsi que des interventions sur le pont-bascule. Il est également prévu l'éventualité du remplacement des fonds mouvants des bennes, ces fonds mouvants datent de la construction du centre de transfert et grâce au suivi et à l'entretien assuré par notre prestataire chargé du transport ces fonds n'ont pas été remplacés depuis leur installation.

Des crédits sont prévus pour l'entretien de notre parc de bennes : cette année nous programmons des travaux sur les turbos des camions neufs achetés en 2012.

Christian MONTARU s'interroge sur les statuts du syndicat : permettent-ils d'avoir des panneaux photovoltaïques.

Thierry BOULAY : rien dans nos statuts ne nous en empêche, de plus en ce qui concerne les opérations programmées il s'agit d'installations sur un bâtiment qui est propriété du syndicat.

Nous pourrions créer une SEM ou participer à une SAS pour des biens dont ne serions pas propriétaire.

Thierry BOULAY relate l'entretien avec ECOFOLIO, et la réglementation qui pousse les collectivités à séparer le papier des autres matériaux, ce qui entrainera des modifications dans notre organisation. On va devoir travailler sur ce dossier car le cap est fixé, actuellement ECOFOLIO dispose de fonds pour les collectivités prêtes à s'inscrire dans ce dispositif. Il nous

faut y réfléchir en tenant compte des options prises sur le terrain et du process envisagé sur le centre de tri.

X. Recyclerie – convention avec la « recyclerie » (annexe 2)

Dans le cadre du programme local de prévention le syndicat a engagé une étude de faisabilité sur la création d'une recyclerie sur le territoire du Syndicat Valdem.

Cette étude réalisée par le cabinet CAP3C a démontré la faisabilité de cet équipement sur notre territoire. L'un des acteurs de l'insertion sur notre territoire, la Régie de Quartiers, s'est positionné pour mettre en œuvre un chantier d'insertion.

Ce projet a été validé par la DIRECCTE, avec le concours d'opérateurs institutionnels qui se sont engagés à compléter le financement. Des partenaires privés sont également intéressés par cette opération.

Lors du comité du 4 octobre 2013 vous avez confirmé l'engagement du syndicat au titre de cette opération, et autorisé une participation financière dans le cadre du démarrage du projet à hauteur de 60 000 €, qui serait versée sur 3 ans.

Lors du comité du 20 décembre 2013 vous avez autorisé la signature de la convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour la mise en œuvre de l'activité recyclerie, et la rémunération du prestataire pour la prestation d'évitement des tonnages non traités, cette convention a été reconduite pour 2015. Il convient d'établir une convention fixant les missions et objectifs et les modalités de mise en œuvre et de suivi au titre de 2017, et la rémunération du bénéficiaire qui s'établit à 15 000 €. Cette convention est établie sur une durée de 12 mois à compter de la date de la signature.

Ce dispositif permet d'être opérationnel, et de respecter les engagements pris envers les services de l'Etat.

Il vous est donc proposé :

- de valider la signature d'une convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour fixer les modalités de traitement et de financement des tonnages «évités », pour 2017.

Thierry BOULAY présente les tonnages collectés par la recyclerie.

| | Tonnage Déchetterie | tonnage débarras | apport sur site | ttl | ventes |
|------|----------------------------|-------------------------|------------------------|---------------|---------------|
| 2014 | 22,271 | 21,312 | 3,996 | 47,579 | 26 851,00 € |
| 2015 | 17,089 | 33,974 | 22,9 | 73,963 | 51 086,00 € |
| 2016 | 15,984 | 26,688 | 15,2 | 57,872 | 57 997,00 € |

Geneviève GUILLOU HERPIN s'interroge sur la durée de la convention.

Thierry BOULAY : effectivement la question se posera : le syndicat continuera-t-il à aider la recyclerie de manière pécuniaire compte tenu de l'investissement conséquent qui sera mis à leur disposition.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

V- Informations sur l'activité du syndicat

Jean Claude GAUTHIER informe le comité de l'avancée des travaux de construction du bâtiment multifonctions, le terrassement est commencé et les réseaux sont en cours.

Brigitte HARANG précise que l'inauguration du composteur collectif installé à Saint Firmin des Près aura lieu le 11 mars 2017.

Le syndicat a été sollicité par la commune de Danzé pour l'installation d'un poulailler dans l'école.

Dans les projets 2017 un travail avec Dos D'Ane est prévu.

Egalement une réflexion est engagée sur un Répar Café (lieu où des bénévoles réparent des objets qui leur sont apportés).

Il est également prévu de renouveler et moderniser nos outils de communication (le projet sera examiné en commission).

Jean Claude GAUTHIER fait un point sur les prêts et aides financières pour les broyeurs.

| | Nombre de prêts de broyeurs | Nombre d'aides financières |
|------|-----------------------------|----------------------------|
| 2016 | 44 | 5 |
| 2017 | 16 + 4 demandes | 3 |

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 20 h 10.